

CONDITIONS DE PARTICIPATION

CHF 300.- CASHBACK

L'action CASHBACK est gérée par RCI FINANCE SA, Bergermoosstrasse 4, 8902 Urdorf, Suisse (ci-après dénommée "RCI").

1. Dans le cadre de l'action « cashback de 300 CHF », les 100 premiers participants qui concluent un contrat de leasing incluant l'assurance RCI d'Allianz Suisse avec un véhicule d'occasion (toutes marques) recevront un cashback de 300 CHF.
2. Un véhicule d'occasion est un véhicule qui a plus de 12 mois.
3. Cette action s'applique exclusivement au leasing d'un véhicule d'occasion vendu par notre réseau de concessionnaires RENAULT & NISSAN basé en Suisse ou au Liechtenstein.
4. La période de promotion s'étend du 01 septembre au 31 décembre 2021. Les contrats de leasing conclus en dehors de la période de promotion ne seront pas pris en compte.
5. Seuls les 100 premiers clients qui remplissent les conditions ci-dessus bénéficieront de la promotion "300 CHF CASHBACK". Pour en bénéficier, vous devez vous inscrire avant la date limite sous le lien suivant <https://www.rci-finance.ch/fr/News/Formulaire-d-inscription-cashback>
6. Pour vérifier votre inscription, veuillez remplir le formulaire en ligne afin de nous fournir vos coordonnées personnelles et bancaires ainsi que le numéro du contrat de leasing.
7. Le compte à rebours pour les 100 premières inscriptions peut être consulté sur le site suivant : <https://www.rci-finance.ch/fr/News/Formulaire-d-inscription-cashback>
8. La date de clôture des inscriptions est fixée au 31 décembre 2021. Aucune inscription ultérieure ne sera prise en compte.
9. Seuls les clients privés, les indépendants et les entreprises domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein peuvent participer. Les employés de RCI Finance SA, Renault Suisse SA et les employés du réseau de concessionnaires RENAULT & NISSAN sont exclus de la participation.
10. Dès que l'inscription à l'action est terminée, les participants reçoivent un e-mail de confirmation contenant les informations qu'ils ont remplies sur le formulaire en ligne.

11. RCI se réserve le droit de contacter les participants par courriel si l'inscription est incomplète ou ne respecte pas les conditions ci-dessus afin d'obtenir des éclaircissements. Il est de la seule responsabilité des participants de s'assurer qu'ils peuvent être contactés par RCI pour une telle communication.

12. Le remboursement sera effectué sur le compte indiqué par le client au plus tard dans les 3 mois suivant le début du contrat. Le remboursement n'est pas transférable et ne sera pas versé en espèces.

13. En cas de restitution du véhicule (résiliation du contrat de leasing), le client perd son droit au remboursement.

14. RCI se réserve le droit de déclarer nulles les participations incomplètes, fausses ou qui ne sont pas conformes aux présentes conditions de participation. Si Allianz prend la décision de refuser la demande sur la base de ses critères d'acceptation, le cashback de CHF 300 ne sera versé.

15. RCI se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de clôturer prématurément l'action pour toute raison majeure.

16. RCI se réserve le droit d'exclure les participations accompagnées de documents inexacts, trompeurs ou frauduleux et, le cas échéant, de prendre des mesures pénales contre les participants fautifs.

17. Les renseignements personnels fournis dans le cadre de cette promotion seront traités uniquement aux fins de la promotion et conformément à la politique de confidentialité de RCI. (<https://www.rci-finance.ch/fr/meta/Utilisation-des-donnees>).

18. Les présentes conditions générales sont régies par le droit suisse. Le lieu de juridiction est Dietikon.